

L'ECONOMIE FRANCAISE ASPHYXIEE

Même si elle reste modeste, la reprise économique mondiale se confirme mois après mois : sont concernés, à des degrés divers, aussi bien les Etats Unis, l'Angleterre, les « BRICS » (Brésil - Russie - Inde - Chine - Afrique du Sud), que l'Allemagne ou l'Europe du sud,...

Hélas, dans cette conjoncture générale qui se retourne dans un sens favorable, l'économie française reste en panne, assommée par les prélèvements obligatoires (impôts, taxes, cotisations sociales), asphyxiée par une dépense publique qui atteint 57 % de la production nationale, engluée dans des raisonnements obsolètes, incapable de se réformer. La chose est d'autant plus surprenante que le diagnostic est posé de longue date, que les axes de progrès sont connus et rappelés avec constance par l'ensemble des observateurs (analystes indépendants, institutions internationales,...). Malgré tout, rien ne se passe, et la chaîne de décision depuis l'électeur individuel jusqu'à la tête de l'Etat paraît, en France, impuissante à accoucher des décisions pertinentes qui permettraient de sortir de l'ornière.

Tôt ou tard, en économie ouverte, les choses évolueront. Mais dans cette longue attente, la France recule dans les classements internationaux, et les réponses individuelles sont de l'ordre de la fuite à l'étranger : délocalisations de l'activité économique, émigration,... Pour combien de temps encore ?

Pascal MARTIN-RETORD

Hausse des taux de TVA

A partir du 1er janvier 2014, le taux normal de TVA passera à 20 %. Mais les taux réduits seront également modifiés.

Une analyse au cas par cas s'impose, alors même que, comme souvent, certaines modalités de détail demeurent à préciser.

Dans tous les cas, il appartient à chacun d'adapter son dispositif, et notamment de modifier le paramétrage de sa facturation, de sa caisse enregistreuse, ou de ce qui en tient lieu.

Nos équipes se tiennent naturellement à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

TVA : modification du régime simplifié

En l'état du projet de loi de finances pour 2014, une modification significative du régime simplifié d'imposition est à prévoir.

Rappelons que, dans le régime actuel, les entreprises concernées versaient chaque trimestre un acompte forfaitaire, avant une régularisation annuelle, en plus ou en moins.

Mécaniquement, le premier acompte devait être versé avant l'arrêté des comptes de l'exercice précédent, avec des risques de distorsion.

Dans le nouveau régime, le nombre d'acomptes serait réduit à deux par an, le premier acompte étant calculé après l'arrêté des comptes de l'exercice précédent.

Fermeture du cabinet

Comme chaque année, nos bureaux chambériens seront fermés entre Noël et le Jour de l'An.

Nous serons donc en mesure de vous accueillir jusqu'au mardi 24 décembre 2013 en fin de journée, puis à partir du jeudi 2 janvier 2014.

Nos équipes vous remercient de votre compréhension, vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année, et vous adressent ainsi qu'à votre famille leurs meilleurs vœux pour l'année 2014.